

Stade Léo Lagrange - Mise aux normes du terrain et construction de tribunes et gradins provisoires

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 20 septembre 1999, le Conseil Municipal décidait le lancement de l'étude générale sur l'avenir du stade, la démolition de la tribune populaire, ainsi que la mise en place d'une tribune de 1 000 places.

Les bons résultats de l'équipe du BRC en ce début de saison laissent présager d'une montée du club en Division 2 pour la saison prochaine. Cette situation conduit la Ville de Besançon à engager, sans tarder, la réfection et la mise aux normes du terrain de jeu et la mise en place de structures provisoires d'une capacité totale de 8 à 10 000 places, cela pour l'été 2000 et à 12 000 places pour l'année suivante.

Programme sommaire de l'opération

* Réfection et mise aux normes du terrain de jeu, avec translation de celui-ci vers la tribune d'honneur

* Mise en place de tribunes et de gradins provisoires pour porter la capacité totale de spectateurs à 8 à 10 000 places dans un premier temps, 12 000 places à terme.

La réalisation des travaux passera par la suppression de la piste d'athlétisme, de la piste cycliste et par la démolition complète des gradins Sud.

Echéancier de l'opération

* **13 décembre 1999** : Délibération du Conseil Municipal sur le lancement de l'opération

. lancement des études sur terrain de jeu et tribunes provisoires et autorisation de lancer les procédures d'appel d'offres

* **Fin février 2000** : Délibération du Conseil Municipal

. approbation du projet de mise aux normes de l'aire de jeu, de l'installation de tribunes provisoires et décision de lancer les travaux correspondants

* **Mi-mai 2000** : Démarrage des travaux de mise aux normes de l'aire de jeu et d'installation des tribunes provisoires

Coût prévisionnel global de l'opération

Ce montant sera précisé lors de la présentation du dossier d'Avant-Projet Définitif au Conseil Municipal de février 2000

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider du démarrage de l'opération de mise aux normes de l'aire de jeu, d'installation de tribunes provisoires et du lancement des procédures d'appels d'offres s'y rattachant,

- rechercher des financements auprès des partenaires institutionnels (Etat, Région de Franche-Comté, Département du Doubs, District du Grand Besançon), souhaitant participer à cette opération.

«**M. FUSTER** : Le dossier du stade, à l'identique du Palais des Sports, se décompose en deux phases, la première phase devra répondre à une montée de notre club, le Besançon Racing Club en Division 2, une montée que tout le monde espère et que la situation actuelle du club nous fait plus

qu'espérer. Nous avons eu des contacts avec la ligue nationale de football qui nous a fait part du cahier des charges pour que le club puisse évoluer en Division 2. Nous avons donc deux contraintes incontournables : la première, c'est de mettre le terrain aux normes, puisque notre terrain actuel n'est pas aux normes réclamées pour la Division 2, la deuxième de ces contraintes c'est d'avoir 10 000 places assises la première année, c'est-à-dire la saison 2000-2001 et 12 000 places pour la saison 2001 et les suivantes. Aujourd'hui je pense que c'est un dossier que nous devons envisager sérieusement, je vous le répète, parce que la montée du BRC est plus que probable et je pense que c'est notre vœu à tous. L'échéancier que nous fournissons est d'ailleurs très difficile à tenir puisque, comme le BRC évolue en championnat jusqu'à environ mi-mai, nous aurons donc à répondre à ces contraintes entre le mois de mai et le mois de juillet. Vous voyez, nous avons très peu de temps.

Nous avons aujourd'hui le lancement des études. Le projet doit porter à peu près sur 7 400 places aujourd'hui puisque, après avoir discuté avec la ligue de football, nous aurons certainement une dérogation pour ne faire cette année que 7 400 places assises et 3 000 places debout, ce qui nous donnera une capacité de 10 000 qui répond donc au cahier des charges de la ligue. C'est très intéressant de se limiter à 7 400 places parce que nous n'aurons qu'une tribune à construire derrière le terrain, du côté des tennis pour ceux qui connaissent, côté Sud, et surtout ça laisse intacte la tribune populaire. C'est la première phase de la restructuration future que nous mettrons à la place. Cette dérogation que nous avons obtenue de la part de la ligue est très intéressante pour nous.

Je voulais signaler, Jean-Louis FOUSSERET est intervenu mais je vais quand même le confirmer, que nous étions déjà intervenus, M. le Maire et moi-même, à la fois auprès du Préfet et des différentes collectivités, que ce soit la Région ou les quatre départements, pour leur faire part de ce projet, pour leur faire part surtout de l'éventualité de la démolition de la piste cycliste et de la nécessité d'une réflexion très poussée quant à son remplacement et donc au projet d'un éventuel vélodrome à vocation, et j'insiste là-dessus, régionale, puisque le vélodrome actuel sert à l'ensemble des clubs de Franche-Comté. La vocation de ce futur équipement, si tant est qu'il voie le jour, qui pourrait être implanté sur l'agglomération de Besançon, devra être un projet porté par la Région, le Département et éventuellement également en appoint par la Ville.

M. FOUSSERET : Et très polyvalent.

M. FUSTER : Oui, ça sera un stade vélodrome qui pourra répondre effectivement à d'autres activités que la piste et un stade couvert si possible. Mais un stade couvert, comme le disait M. le Maire, est un investissement très conséquent, de l'ordre sans doute de 40 ou 50 millions de francs, ce n'est pas une petite affaire.

Revenons à la première phase de ce projet de restructuration du stade qui concerne la montée cette année du BRC en Division 2.

M. LE MAIRE : Et s'ils ne montent pas ?

M. FUSTER : S'ils ne montent pas, ça sera moins pressant. Néanmoins nous aurons quand même une réflexion à mener avec les utilisateurs.

Et il faudra qu'on mette au moins le terrain aux normes et qu'on couvre la tribune de 1 000 places qu'on va installer au début de l'année afin que le BRC ait un stade qui réponde à peu près à ses besoins».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Sports, Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.